



COMMUNIQUE CONJOINT SUR LA REUNION DU COMITE TRIPATITE CONTRE LA CONTREBANDE

FAIT

**LE 14 NOVEMBRE 2019, ABUJA, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU
NIGERIA.**

COMMUNIQUÉ FINALE

1. La réunion du comité ministériel tripartite sur la lutte contre la contrebande s'est tenue le 14 novembre 2019 à Abuja, République Fédérale du Nigéria, sous la présidence de H.E. Geoffrey Onyeama, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale du Nigéria

2. Les Ministres suivants étaient présents à la réunion:

3. République du Bénin

- S.E. M. Aurelien A. Agbenonci, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
- S.E. M. Romuald Wadagni, Ministre de l'Economie et des Finances
- S.E. Mme Shadiya A. Assouman, Ministre de l'Industrie et du Commerce

République du Niger

- M. Mohamed Bazoum, Ministre de l'intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et du Secteur Coutumier et religieux
- S.E. M. Sadou Seydou, Ministre Du Commerce et Du Secteur Privé
- S.E. Lamido Ousseini Salamatou Bala Goga, Ministre d'Etat Chargé de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Etranger
- S.E. M. Ahmat Mahmadu Diop Jidoud, Ministre des Finances

République Fédérale Du Nigéria

- S.E. M. Geoffrey Onyeama, Ministre des Affaires étrangères
- Mme Zainab Shamsuna Ahmed, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Nationale.

- S.E Rauf Aregbesola, Ministre de l'Intérieur
- S.E M. Lai Mohammed, Ministre de l'Information, de la Culture et de l'Orientation National
- S.E Emb. Zubairu Dada, Zubairu Dada, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères
- S.E Emb. Mariam Katagum, Ministre d'État Chargée de l'Industrie, Du Commerce et de l'Investissement.

3 Ont également assisté à la session:

- M. Tei Konzi, Commissaire de la CEDEAO / Commerce, Douane et Des libre Circulation

4 Lors de la cérémonie d'ouverture, les allocutions de bienvenue ont été prononcées par H.E. Geoffrey Onyeama, Ministre Nigérian des Affaires étrangères, chefs de délégation des Républiques du Niger et du Bénin. Le Commissaire de la CEDEAO chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation a prononcé un discours.

5. La réunion a pris note du mandat du Comité, qui comprend notamment des mesures et des actions visant à faciliter et à renforcer la répression de la contrebande de riz et d'autres articles interdits le long des frontières des trois pays.

6. S'agissant de la question de la lutte contre la contrebande, la réunion a porté sur la multitude de problèmes auxquels se heurtent les trois pays, en particulier dans les domaines de la contrebande de biens et de services non approuvés en vertu des Protocoles relatifs au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (ETLS), Libre. Mouvement de personnes sans documents de voyage en règle de la CEDEAO, ainsi qu'une pléthore d'entrepôts illégaux le long des corridors frontaliers.

7. À cet égard, la réunion a reconnu que la contrebande de marchandises, êtres humains et la traite des êtres humains constituaient une violation collective des Protocoles de la CEDEAO sur l'ETLS et la libre circulation, qui constitue une grave menace économique et de sécurité pour le commerce inter régional et la libre circulation.

8 En conséquence, la réunion a pris note de toutes les préoccupations exprimées et est convenue des points suivants:

- Création d'un comité de suivi et d'évaluation des trois pays, comprenant des ministres des finances, du commerce et des affaires étrangères. Parmi les autres membres, on compte le conseiller aux douanes, à l'immigration et à la sécurité nationale, qui a pour mandat de prendre des mesures qui faciliteraient et renforceraient la répression des marchandises passées en contrebande et d'autres questions connexes;
- Le Comité de suivi et d'évaluation doit veiller à la mise en œuvre intégrale du mandat adopté par le Comité mixte contre la traite des êtres humains; (Mandat joint en addenda)
- Création d'un comité de la facilitation des échanges entre les trois pays, comprenant des ministres des Finances et du Commerce, afin de promouvoir le commerce inter régional entre les trois pays;
- Veiller à ce que des personnes des trois pays entrent dans / quittent leurs États respectifs avec des documents de voyage valides, reconnus par la CEDEAO, par l'intermédiaire de postes contrôlés reconnus; et
- Mise en place d'une équipe de patrouille frontalière composée des services de police, des douanes, de l'immigration, de la marine et des services de sécurité de l'État des trois pays. L'équipe doit tenir sa première réunion à Abuja du 25 au 26 novembre 2019. L'équipe de patrouille doit se mettre d'accord sur les modalités de son opération et recommander la réouverture des frontières.

9. Les délégations du Bénin et du Niger ont appelé à la réouverture immédiate des frontières nigérianes.

10. En conclusion, les trois pays ont réaffirmé leur engagement à renforcer l'intégration économique.

FAIT À ABUJA, NIGÉRIA CE 14 NOVEMBRE 2019

LE COMITÉ TRIPARTITE